le délégué, lors de sa première visite, l'éducation de ces jeunes à fait des progrès sensibles en quelques semaines. En effet, le Dr H. Landolt avait exprimé le désir que les enfants ne fussent pas livrés à eux-mêmes, mais surveillés. Depuis lors, 41 maîtres sont responsables chacun d'un groupe de 50 élèves, qui suivent les cours d'une école secondaire, une école de commerce, un collège et une université populaire. En fait, il s'agit là beaucoup moins d'un camp de prisonniers de guerre que d'une sorte d'internat.

Activité de la Division pharmaceutique du Comité international de la Croix-Rouge[1]

La Division pharmaceutique[2] fut créée le 15 mars 1944, afin de centraliser les actions de secours médical et pharmaceutique du Comité international de la Croix-Rouge et d'établir un organisme qui fût à même de préparer des colis de médicaments, de matériel sanitaire et d'instruments chirurgicaux. En effet, ces articles ne peuvent être assimilés aux marchandises des colis de secours ordinaires puisque leur envoi exige un contrôle plus strict et une distribution plus circonspecte. Il s'agissait donc de créer des méthodes de travail appropriées et d'assurer la fourniture rapide et adéquate de médicaments aux camps de prisonniers de guerre et d'internés civils. Pour cela, il était nécessaire d'avoir un personnel qualifié formé de spécialistes tels que médecins, pharmaciens, droguistes, qui puissent mener à bien une pareille tâche. Les indications et les chiffres statistiques consignés dans ce rapport résument l'activité de la Division depuis sa création jusqu'à ce jour. Cependant, avant de donner un aperçu de son activité depuis le mois de mars 1944, il n'est pas inutile d'exposer ce que fut l'œuvre pharmaceutique et médicale du Comité international avant le création de cette Division spécialisée.

---

[1] *Hors-texte.*

[2] Dans la suite de cet article, la Division pharmaceutique sera désignée par l'abréviation : la Division.

Division pharmaceutique du Comité international

I. Historique

C'est en 1919 que fut créée à Vienne pour la première fois, sous le patronage du Comité international, un organisme orienté vers les questions médicales : il s'agissait d'un Bureau central pour la lutte contre les épidémies en Europe centrale [1]. Le Comité international, grâce aux grandes organisations donatrices d'Occident, put constituer, soit en Pologne, soit en Russie, des hôpitaux ou des centres de désinfection. Il convient de citer, par exemple, la colonne sanitaire qui parvint en Ukraine en novembre 1919 et réussit à équiper entièrement un hôpital de 250 lits ainsi qu'un laboratoire de bactériologie ; et cette autre qui portait des médicaments à Kamenez-Podolzk, pour une valeur de près de 1.000.000,— de francs suisses. Il s'agissait dans l'ensemble de faire parvenir des secours médicaux tant aux prisonniers de guerre qu'aux populations civiles de ces régions, qui se trouvaient dans une grande détresse. De plus, les installations de désinfection créées dans les grands centres de passage : Narva, Rejietza, Riga, Stettin, etc., constituaient une contribution directe à la défense contre les épidémies qui, de l'Orient, commençaient à cette époque à pénétrer en Occident.

Les années 1936, 1937 et 1938, avec la guerre civile d'Espagne, donnèrent au Comité international l'occasion d'agir et d'apporter une aide efficace aux soldats malades et blessés [2]. Au début du conflit, des équipements complets furent expédiés, permettant de constituer des postes de secours de l'avant et des hôpitaux de campagne. De plus, indépendamment des envois de matériel sanitaire provenant des Croix-Rouges nationales, et qui furent acheminés vers l'Espagne, le Comité international, grâce à des dons importants, put acquérir des médicaments, du matériel de pansement, des draps, du linge d'hôpital et même des auto-ambulances belges. Toutes les distributions se faisaient par les soins des délégués du Comité ou par l'intermédiaire de la Croix-Rouge espagnole et il convenait de veiller à

---

[1] Cf. *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1912 à 1920.* Genève, 30 mars 1921, pp. 176-181.

[2] Cf. *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité d'août 1934 à mars 1938.* Document nº 12. XVIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, p. 104 et pp. 113-115.

ce que la neutralité la plus stricte fut observée et de maintenir l'équivalence des envois fournis aux belligérants.

En 1938, lors de la guerre sino-japonaise, un pressant appel de la Croix-Rouge chinoise parvint au Comité international, et 67.000 cartouches de pansement individuel furent alors expédiées de Genève.

D'après la Convention de Genève de 1929 sur le traitement des prisonniers de guerre, les soins médicaux aux prisonniers de guerre incombent entièrement à la Puissance détentrice; aussi le Comité international n'eut pas à créer, au début du conflit mondial, un service ayant pour tâche particulière de porter une aide pharmaceutique et médicale aux prisonniers de guerre. Cependant, l'évolution de la situation devait bientôt mettre le Comité dans l'obligation de répondre à certaines requêtes et, dès le début de l'année 1941, la Division des secours du Comité international s'occupa des demandes de secours ayant un caractère pharmaceutique ou sanitaire, bien que cet organisme ne disposât pas d'un personnel spécialisé dans la partie médicale. Pour cette raison, et pour d'autres d'ordre pratique, les demandes de médicaments provenant des camps étaient transmises au Service pharmaceutique de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge internationale qui se trouvait ainsi appelé à fonctionner également comme service pharmaceutique du Comité international.

Les demandes arrivaient généralement à la Division des secours du Comité international, où un « Contrôle sanitaire et pharmaceutique » était chargé de les transmettre à la Commission mixte qui, elle, procédait aux achats et au conditionnement des marchandises; les expéditions se faisaient par les soins de la Division des secours. Dès le 1er octobre 1942, le bureau dit du « Contrôle sanitaire et pharmaceutique » fut dissout et remplacé par un organe similaire qui portait le nom de « Service de liaison pharmaceutique ». Ce service s'occupait également d'actions de secours en faveur des prisonniers de guerre britanniques et américains. Quant au Service pharmaceutique du Comité international il poursuivait sa tâche comme par le passé, mais traitait entièrement les questions relatives aux prisonniers de guerre belges, polonais et yougoslaves.

Il existait donc à cette époque deux organismes similaires au Comité : la « Liaison » et le Service pharmaceutique, ce dernier étant rattaché à la Commission mixte de secours.

Voici, en bref, quelles furent — durant les premières années du conflit mondial — les actions pharmaceutiques les plus importantes d'après les rapports présentés au Comité international.

1941 : 500 kg. de vitamine C pour les prisonniers de guerre français en Allemagne ;

100 boîtes de nestrovit pour les prisonniers de guerre belges en Allemagne ;

30 kg. de quinine et des quantités importantes de sérums et de vaccins pour les prisonniers de guerre britanniques en France ;

5000 tablettes de plasmochine et d'atébrine pour les internés civils allemands à Deloali aux Indes ;

100.000 tablettes d'aneurine, 220.000 tablettes de vitamine C, 15.000 U.I. d'insuline pour les internés civils des Iles de la Manche.

1942. Au cours de cette année les achats suivants sont parmi les plus importants :

10.000.000 de tablettes de vitamines pour les prisonniers de guerre français en Allemagne, d'une valeur totale de Fr. s. 196.000,—. Des médicaments pour une valeur de Fr. s. 25.000,— destinés aux prisonniers de guerre britanniques en Allemagne. Notons encore de nombreux envois de médicaments en Extrême-Orient, au Japon, à Singapour, à Shanghaï, à Hongkong, en particulier un envoi de médicaments d'une valeur de Fr. s. 41.888,— et un envoi de vitamines pour une valeur de Fr. s. 11.000,—. De plus, il fut possible d'expédier des médicaments aux prisonniers de guerre yougoslaves et polonais, grâce à la somme de Fr. s. 50.000,— mise à la disposition du Comité international par les Croix-Rouges respectives.

1943. Un fait important à relever est la décision du Bureau du Comité international de constituer une importante « réserve pour le cas d'épidémies », en vue de pouvoir faire face immé-

diatement à une situation désespérée possible dans telle ou telle région d'Europe. Elle permit au Comité international de disposer rapidement de vaccins, sérums et médicaments divers représentant une valeur totale de Fr. s. 491.723,93.

Par la suite, seuls quelques prélèvements de peu d'importance furent effectués sur la « réserve épidémies ». Il s'agissait surtout d'un envoi de vaccin contre le typhus exanthématique, de sérum antidiphtérique et de néocide, d'une valeur de Fr. s. 21.827,—, qui fut envoyé aux délégations du Comité international de Budapest et de Bucarest, en vue de parer à la propagation d'épidémies menaçantes.

Le Comité fut chargé également d'acquérir des produits pharmaceutiques et de les expédier à Paris dans le dessein de reconstituer les réserves de la « Pharmacie centrale de la Croix-Rouge française ». Environ 100.000,— francs suisses furent consacrés à l'achat de ce matériel médical.

Une somme globale de Fr. s. 14.000,— fut aussi consacrée à des envois aux prisonniers de guerre russes en Finlande. De plus, une certaine quantité de médicaments à base de calcium ainsi que du cibazol furent expédiés aux prisonniers de guerre russes en Roumanie.

La Croix-Rouge de Belgique mit à la disposition du Comité international la somme de Fr. s. 50.000,— et la Croix-Rouge polonaise ouvrit un nouveau crédit de Fr. s. 50.000,—, ce qui permit d'entreprendre des actions d'une certaine importance en faveur des prisonniers de guerre ressortissant à ces nationalités.

1944. Dès le début de l'année, les actions de secours aux prisonniers de guerre de toutes nationalités s'intensifièrent à tel point que le Comité international se rendit compte que le système tel qu'il était pratiqué ne correspondait plus aux exigences du moment ; une réorganisation du Service pharmaceutique fut alors envisagée et, sur la base d'un plan établi par le président du comité exécutif de la Commission mixte, le Bureau du Comité international décida, dans sa séance du 14 mars 1944, de fonder une Division pharmaceutique indépendante.

II. Rôle de la division pharmaceutique

Ce nouvel organisme s'occupera désormais du transit, du stockage et de l'expédition de tous les produits pharmaceutiques, articles sanitaires, vaccins, sérums, etc., destinés aux prisonniers de guerre et aux internés civils ; il rassemblera tous les renseignements que les délégués du Comité international lui fournissent sur la situation sanitaire des camps et ce furent ces mêmes délégués qui expédièrent en retour les accusés de réception et contrôlèrent la distribution des colis, participant ainsi activement au travail de la Division.

La Division cherchera à maintenir le contact avec le médecin du camp et l'homme de confiance, dont les suggestions furent toujours prises en considération. Un bureau se chargera en particulier de tirer un enseignement des rapports provenant des camps, et traitant de questions sanitaires, et des statistiques seront élaborées ; les maladies et les épidémies inhérentes à la vie des camps seront étudiées aux fins de prendre toutes les mesures destinées à les combattre. Il faudra encore rédiger des formules destinées aux médecins des camps, propres à orienter la Division sur les besoins en médicaments. Celle-ci enfin collaborera d'une manière suivie avec les représentants des différentes Croix-Rouges nationales, auxquels des suggestions, et souvent même des demandes pressantes seront faites en vue de porter un secours immédiat à telle ou telle catégorie de victimes de la guerre. Parfois aussi le Comité international ne possèdera pas les fonds nécessaires permettant d'apporter une aide efficace aux prisonniers de guerre ressortissant à des petites nations. C'est alors que les démarches seront rendues plus difficiles et que les efforts pour obtenir un appui effectif exigeront de la persévérance et de la ténacité.

La tâche de la Division ne se limitera pas aux prisonniers de guerre et aux internés civils, mais elle s'étendra également, vers la fin des hostilités, aux déportés politiques, qui, comme on le sait, ne jouissaient d'aucune protection de droit conventionnel.

III. Organisation de la Division pharmaceutique

L'organe de contrôle de la nouvelle Division, dénommée « Commission pharmaceutique », est responsable envers le Bureau du Comité international.

A ses débuts, la Division était installée en partie dans les locaux de la Division des secours du Comité international et en partie dans ceux qu'occupait la Commission mixte de secours. Cet état de choses créait certaines difficultés d'ordre pratique. Aussi, le 30 juin 1944, la Division fut transférée dans un immeuble de la rue Bellot, nº 7, où les bureaux suivants ont été installés : direction, secrétariat, service d'achats, service d'expéditions, service britannique, service belge et français, service pour les prisonniers de guerre de l'Axe, bureau des arrivages, service Watson, comptabilité, statistiques.

Onze collaborateurs constituèrent le noyau initial du personnel de la Division, mais en raison de l'activité sans cesse grandissante, due aux événements et aux demandes de secours toujours plus nombreuses émanant des camps, ce nombre s'accrût rapidement.

En août 1944, on comptait déjà 24 collaborateurs et 7 manutentionnaires ; en janvier 1945, 39 collaborateurs et 10 manutentionnaires ; en mars, 38 collaborateurs et 15 manutentionnaires et enfin, en avril 1945, l'effectif atteignit son maximum avec 42 collaborateurs et 16 manutentionnaires. Cet accroissement du personnel reflète aussi l'intense activité que la Division a déployée depuis sa création jusqu'à ces tout derniers mois.

Les colis pharmaceutiques sont stockés dans deux entrepôts, dont l'un se trouve au port franc de Cornavin-Genève et l'autre aux entrepôts du Comité international à Plainpalais-Genève. Ces entrepôts contiennent aujourd'hui 35.158 caisses de médicaments d'un poids total de 1.317.517 kg. Quant à la « réserve-épidémie » elle se trouve aussi à Genève dans un immeuble spécialement loué à cet effet, alors que durant la période des hostilités une partie de ce matériel était emmagasinée à Romont. Enfin, certains vaccins et sérums sont conservés, pour le compte du Comité international, à l'Institut sérothérapique de Berne.

Financement. — Les frais généraux de la Division sont couverts par une taxe spéciale prélevée sur chaque kilo de marchandise manutentionnée, système qui est en usage dans la Division des secours. Le montant de cette taxe varie selon les frais généraux de la Division et selon le poids total des colis qui ont été maniés par les services de secours du Comité international ; c'est, d'autre part, la Division des secours qui comptabilise les sommes que les Sociétés nationales de Croix-Rouges acquittent au prorata du poids des marchandises destinées aux prisonniers de guerre de leur nationalité.

Achats. — Les différentes Croix-Rouges nationales, en dehors du matériel qu'elles font parvenir au Comité international financent certains de ces achats. Et, dans cet ordre, il convient aussi de souligner ici la grande compréhension dont l'industrie pharmaceutique a fait preuve à l'égard de l'œuvre du Comité international, tant par les conditions de vente avantageuses, que par les dons qui lui furent accordés.

Voici un tableau récapitulatif des achats qui ont été effectués en Suisse par la Division pharmaceutique du Comité international de la Croix-Rouge, du 1er mai 1944 au 31 août 1945 :

Nationalité	Nombre moyen de prisonniers de guerre	Nombre de colis expédiés	Poids bruts kg.	Valeur en fr. s.
Alliés	—	1.743	49.163,—	430.950,—
Allemands	*	1.118	7.909,—	161.656,—
Polonais	54.005	537	8.954,—	135.149,—
Américains	*	439	4.122,—	84.210,—
Yougoslaves	123.848	338	3.189,—	54.160,—
Belges	62.130	286	3.962,—	51.658,—
Internés militaires italiens	500.000	320	2.382,—	49.787,—
Délégations du Comité international	—	435	4.912,—	24.361,—
A reporter		5.216	84.593,—	991.931,—

* *Remarque:* Pour certaines nationalités, il est difficile d'établir un effectif moyen approximatif.

Ainsi l'effectif des prisonniers de guerre allemands en mains françaises, qui était de 123.886 en avril 1945, s'élevait à 422.839 en juillet 1945.

Celui des prisonniers de guerre américains a passé de 20.911 en mai 1944, à 85.613 en avril 1945.

Division pharmaceutique du Comité international

Nationalité	Nombre moyen de prisonniers de guerre	Nombre de colis expédiés	Poids brut kg.	Valeur en fr. s.
Report		5.216	84.593,—	991.931,—
Français	775.797	206	1.690,—	22.477,—
Britanniques	123.408	131	748,—	15.762,—
Hollandais	10.125	75	791,—	14.150,—
Norvégiens	1.136	15	274,—	9.236,—
Prisonniers de guerre de diverses nationalités. .	—	54	1.187,—	4.338,—
Grecs	1.445	23	262,—	3.122,—
Personnes déplacées . . .	—	9	68,—	1.840,—
Totaux		5.729	89.613,—	1.062.856,—

Dons. — En dehors des crédits ou du matériel que les Croix-Rouges nationales firent parvenir au Comité international pour les prisonniers de guerre de leur nationalité, certaines institutions mirent parfois à la libre disposition de la Division des fonds ou des médicaments.

Les principaux dons furent les suivants :

Dons de la Croix-Rouge canadienne :

44 caisses de vitamines A-C-D, d'un poids total de 2.614 kg.
500 ampoules d'insuline « Toronto ».

Dons de la Croix-Rouge sud-africaine :

14.400 ampoules d'anatoxine diphtérique ;
4.789 ampoules de vaccin antityphique ;
1.000 ampoules de vaccin antidiphtérique ;
2.500 ampoules de sérum antidysentérique ;
5.000 ampoules de sérum antigangréneux ;
3.000 ampoules de sérum antitétanique.

Don de la Croix-Rouge brésilienne :

600 ampoules de vaccin antidysentérique.

Don de la Croix-Rouge britannique :

3260 boîtes de 500 gr. contenant des tablettes de vitamine B^1.

Don de la Croix-Rouge uruguayenne :

500 ampoules d'insuline « Lilly ».

Don de la Croix-Rouge roumaine :

1000 boîtes d'ampoules contenant des vaccins contre le typhus exanthématique.

Dans d'autres cas, des dons étaient remis au Comité international en faveur d'une nationalité ou d'un groupe de nationalités déterminés.

Don de la Croix-Rouge argentine :

25 caisses de nestrovit d'un poids total de 800 kg destinées aux prisonniers de guerre hollandais.

Don de la Croix-Rouge sud-africaine :

7.056 kg d'huile de foie de poisson réservés aux prisonniers de guerre yougoslaves.

Don de la colonie française de Buenos-Aires :

1 kg d'insuline pour les prisonniers de guerre français.

Don des Minoteries de Moinho-Santista à Sao-Paulo :

59.000,— francs suisses pour les prisonniers de guerre ressortissant aux Nations alliées.

Les *Maisons suisses* accordèrent un rabais en nature sur chaque commande. De plus, quelques-unes d'entre elles offrirent généreusement des dons en médicaments, en particulier la maison Geigy qui céda au Comité international d'importantes quantités de néocide.

Transits. — En dehors des achats, il faut tenir compte du mouvement de tous les colis médicaux en transit au Comité international et qui furent acheminés vers leur destination. Toutefois, il y a lieu d'établir une distinction entre transit « direct » et « indirect ».

Le transit « direct » consiste à acheminer des colis portant une adresse précise, vers leur destinataire. Dans le transit « indirect », il s'agira de colis standard qui parviennent conditionnés, prêts à l'expédition, et qui restent à la libre disposition du Comité quant à l'acheminement. Lors de la création de la Division, en mars 1944, il fut décidé que les services de transit direct pour colis médicaux seraient englobés dans l'activité de la nouvelle Division. Quant aux colis de transit indirect, soit les « medical parcels », les « surgical parcels » et les « Invalid comfort parcels » de la Croix-Rouge britannique et les « medical kits » de la Croix-Rouge américaine, ils continuèrent à dépendre de la Division des secours, qui en assurait la répartition. Signa-

lons que, jusqu'en octobre 1945, 47.300 « medical parcels », 13.581 « surgical parcels », 13.338 « Invalid comfort parcels » et 114.200 « medical kits » furent expédiés par les services de cette Division. En général, à chaque envoi important de vivres et de vêtements, la Division des secours joignait un certain pourcentage de ces caissettes standard.

Le service de transit britannique a expédié, depuis la fin de décembre 1944 jusqu'à la fin de septembre 1945, 1571 colis représentant un poids total de 11.915 kg.

Le service de transit français envoya, du 20 octobre 1944 à la fin de septembre 1945, des colis médicaux pour un poids total de 6.500 kg.

Le service de transit belge a expédié pendant la période de janvier à septembre 1945, les marchandises suivantes :

Marchandises reçues	kg.	38.128
Marchandises expédiées dans les camps . . .	»	15.489
Colis retournés à la Croix-Rouge de Belgique le 13 septembre 1945	»	22.639

Ceci s'explique par le fait que de gros envois provenant de la Croix-Rouge de Belgique ne sont arrivés à Genève qu'après la fin des hostilités en Europe et, dans certains cas, après le rapatriement de la grande majorité des prisonniers de guerre.

Un service de transit allemand avait été prévu mais les événements ne permirent pas de donner à cette action toute l'ampleur voulue. Toutefois, une certaine quantité de colis ont pu être envoyés aux internés civils allemands en Afrique, aux Indes, en Australie et en Nouvelle-Zélande et des produits pharmaceutiques furent expédiés aux prisonniers de guerre allemands en Afrique du Nord.

Expéditions. — Les expéditions ont lieu à partir des entrepôts, et notamment du port franc de Cornavin-Genève. Les formalités varient selon la nature des colis expédiés. Lorsque la marchandise est achetée en Suisse, il est indispensable d'obtenir une autorisation d'exportation. Cette demande, qui retarde souvent la date de départ de l'envoi, n'est pas nécessaire lorsque les colis proviennent de l'étranger, car ils sont alors stockés au port franc sous contrôle douanier et peuvent ainsi être réexpé-

diés sans autre. Pour les stupéfiants, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spéciale du Département fédéral de l'hygiène publique à Berne, sur la base d'un permis d'importation du pays auquel cette marchandise est destinée. Ce travail incombe au « Service des expéditions » qui prépare également les « avis aux camps » ; ces documents qui reviennent à la Division, signés par le médecin et l'homme de confiance du camp, constituent alors des « accusés de réception ».

Les moyens de transport ont été tout au long de la guerre extrêmement variés : expédition de colis isolés par chemin de fer ; trains-blocs du Comité international emmenant à la fois du matériel de la Division des secours, du Service sanitaire et de la Division pharmaceutique vers des centres en Allemagne où se constituaient des réserves ; camions ravitaillant telle ou telle zone ; colonnes de camions chargées d'apporter des colis de secours dans des régions militaires déterminées. Souvent même, ces différents modes de transport ont dû être combinés. L'envoi, dans la mesure du possible, était adressé directement à son destinataire. Cependant, il arriva parfois que des secours de moindre importance furent adressés aux délégations du Comité, lesquelles se chargeaient ensuite de les acheminer vers leur destination.

Nous donnons ci-après un tableau récapitulatif des expéditions effectuées par la Division pharmaceutique du Comité international du 1er mai 1944 au 31 août 1945. :

STOCKS	POIDS brut kg.	POIDS net kg.
« Stock Pool » pour prisonniers de guerre des Nations alliées . . .	116.255	93.004
Stock de la Croix-Rouge britannique	38.710	32.471
Transit de la Croix-Rouge belge . .	38.128	32.103
Transit de la Croix-Rouge française.	13.392	10.570
Stock de la Croix-Rouge américaine	12.125	9.992
Transit de la Croix-Rouge britannique.	7.156	6.655
Transits divers	1.884	1.505
A reporter	227.650	186.300

STOCKS	POIDS brut kg.	POIDS net kg.
Report	227.650	186.300
Médicaments achetés en Suisse et expédiés du 1er mai 1944 au 31 août 1945	87.309	69.847
Totaux	314.959	256.147

Rapports. — Un service a été spécialement formé en vue d'élaborer des mémoires où sont consignés les envois détaillés faits à des prisonniers de guerre d'une nationalité déterminée. On indique la composition de chaque envoi, sa valeur et son poids. La classification se fait par camp et, pour chaque camp, selon l'ordre chronologique des envois.

Jusqu'à maintenant différents mémoires ont été rédigés. En 1943 parut une publication ayant trait aux prisonniers de guerre polonais et yougoslaves et, dès l'été 1945, des rapports généraux furent aussi établis. Le premier traite de l'aide aux prisonniers de guerre yougoslaves, le second de celle qui fut consacrée aux Belges et le troisième concerne les prisonniers de guerre américains.

Des mémoires relatifs aux actions de secours entreprises en faveur des prisonniers de guerre français, polonais, allemands et britanniques seront publiés ultérieurement.

IV. Stocks

Dès sa création, la Division s'est efforcée de constituer des réserves de médicaments aux fins de répondre rapidement aux demandes présentées par des prisonniers de guerre.

Ces stocks sont groupés par nationalités.

Le premier contingent de marchandises, d'un poids total de 15 tonnes, qui parvint à Genève au début de l'année 1944, fut celui de la Croix-Rouge américaine ; il était destiné aux prisonniers de guerre des Etats-Unis d'Amérique.

Les Britanniques, préférant le système de transit, ne constituèrent tout d'abord qu'une petite réserve. C'est seulement

DIVISION PHARMACEUTIQUE DU COMITÉ INTERNATIONAL

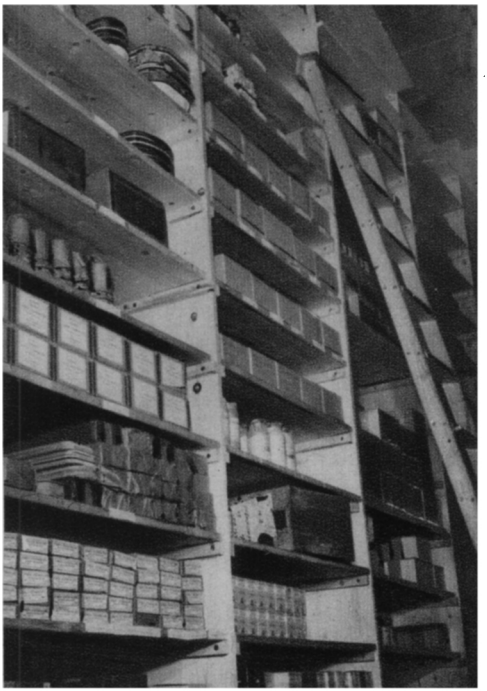

1. Un coin des entrepôts de la Division pharmaceutique.

2. « Colis-transit » de la Croix-Rouge britannique.

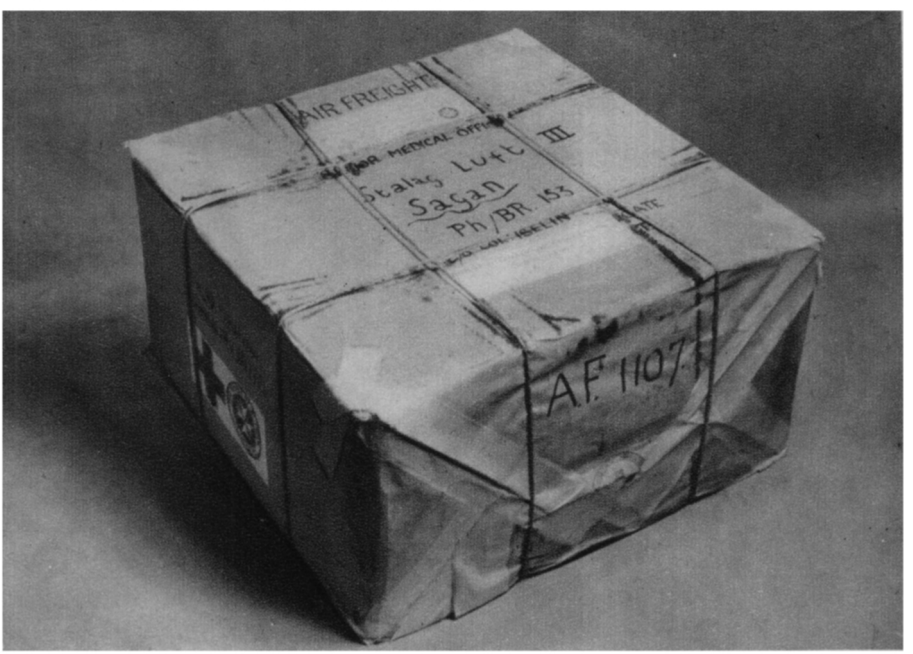

3. Colis médicaux envoyés par la Croix-Rouge de Belgique, pour être distribués à des prisonniers de guerre belges.

4. Trousse et flacons de plasma sanguin, expédiés au « Pool », par la Croix-Rouge américaine.

vers la fin de l'année 1944 que la Croix-Rouge britannique prit la décision de constituer un « stock B.R.C. » à Genève.

A ce propos, il y a lieu de signaler que le système de comptabilité Watson fut adopté par la Division, afin de renseigner la Croix-Rouge britannique sur le mouvement des marchandises, bien que l'établissement d'un code où se trouvent classés les divers groupes de médicaments fût difficile. La comptabilité de ces articles présente, en effet, une très grande variété d'unités de mesure qui correspondent aux différentes formes pharmaceutiques d'un même médicament.

A la fin de 1944, ainsi qu'au début de l'année 1945, on constata un afflux considérable d'envois de la Croix-Rouge britannique et, au cours du seul mois de janvier 1945, la Division transita 493 colis totalisant un poids de 4.266 kg. De plus, on préleva du stock B.R.C. 217 colis représentant un poids total de 6.685 kg.

La Croix-Rouge de Belgique fit parvenir à la Division des trousses médicales de différents types. Ces assortiments, particulièrement heureux, portaient des indications correspondant à leur contenu, par exemple : « trousses pour furonculose », « trousses pour maladies de l'estomac », « trousses pour affections cardiaques », etc. Ce système, au moment où un grand nombre de prisonniers de guerre étaient atteints d'une même maladie, s'est révélé très efficace.

« *Stock Spécialités* ». — Au mois de mars 1945, un programme d'achats fut établi en vue de mettre un stock important de spécialités pharmaceutiques à la disposition de la Division et, dans les mois qui suivirent, la Division se trouva en possession de colis standard de deux catégories :

a) Assortiments de Sulfamidés (Cibazol, Diazil, Guanicil, Diazinol, Sulfoguanil, Sulfotropine, Sulfana, etc.), d'une valeur de Fr. s. 503,— par assortiment.

b) Assortiments de produits divers (Strophoside, Scillarène, Bellergal, Ipédrine, Coramine, Résyl, Entérovioforme, Percaïne, Prostigmine, Ferro-Redoxon, Synkavit, Alucol, Robudène, etc.), d'une valeur de Fr. s. 1.920,— par assortiment.

Ces colis sont portés au compte des nationalités intéressées au fur et à mesure des envois, ce qui constitue un gain de temps pour l'expédition.

« *Pool* ». — Comme on peut aisément l'imaginer, le fait de travailler séparément pour chaque nationalité provoquait une dispersion évidente du travail. C'est de cette constatation qu'est née l'idée d'établir un « Pool » pharmaceutique en faveur des prisonniers de guerre des Nations alliées.

Un rapport sur ce sujet, qui avait été rédigé par Mademoiselle Lucie Odier, membre du Comité international, en collaboration avec les Services pharmaceutiques et sanitaires du Comité, en février 1944, servit de base au projet de création d'un « Pool ». Les Croix-Rouges nationales, et notamment la Croix-Rouge américaine, manifestèrent un grand intérêt pour ce projet, et en envisagèrent immédiatement la réalisation. Il s'agissait tout d'abord d'établir à Genève un stock important de médicaments, d'instruments de chirurgie, de matériel d'hôpital et de pansements sur lequel des prélèvements seraient faits indistinctement pour tous les prisonniers de guerre alliés. On se rend immédiatement compte de l'importance que pouvait prendre une telle innovation et des facilités qu'elle apportait pour secourir rapidement et efficacement les prisonniers de guerre.

Le financement de ce « Pool » fut effectué par toutes les nations alliées, à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., sur la base des effectifs de prisonniers de guerre qui se trouvaient au printemps de 1944 dans les camps en Allemagne.

Pour sa part, la Croix-Rouge américaine participa au « Pool » par un apport de 100.000 dollars, qui furent utilisés par la Division pour des achats en Suisse, et les Etats qui ne disposaient pas de devises en quantités suffisantes financèrent ce « Pool » avec des fonds reçus en application de la loi « prêt et bail ». Le choix des médicaments et du matériel sanitaire qui devaient être achetés en Amérique, et le programme des achats, furent établis par la Division. Les achats effectués aux Etats-Unis parvinrent en Suisse via Toulon, où une délégation spéciale de la Division des secours les achemina vers Genève; d'autres envois furent aussi déchargés à Marseille, Barcelone et à Göteborg.

Grâce au « Pool » la Division remédia à l'insuffisance et surtout aux lenteurs des envois et combla ainsi une lacune regrettable dans l'œuvre de secours du Comité international en faveur des prisonniers de guerre.

Les marchandises propres à constituer le « Pool » devaient, selon les prévisions établies, parvenir à Genève en deux expéditions ; les premiers arrivages furent enregistrés aux entrepôts du Comité en octobre 1944, ce qui fait qu'en mars 1945 le premier « Pool » était formé et la Division put expédier pendant les mois de mars, avril et mai 1945, environ 100 tonnes de médicaments puisés dans ce stock.

Toutefois, dès la capitulation de l'Allemagne, la Croix-Rouge américaine pria la Division de suspendre les prélèvements sur ce stock car, au cours du mois de mai, les prisonniers de guerre et les internés civils ressortissants aux nations alliées étaient en voie d'être rapatriés ; dans ces conditions, le « Pool » perdait toute sa signification puisque le matériel qu'il réunissait ne pouvait être utilisé qu'en faveur des ressortissants des Nations alliées. La Division a regretté cependant de n'avoir pu faire usage du « Pool » dans une plus large mesure, alors que de nombreuses demandes lui parvenaient encore d'Allemagne.

La répartition du matériel du « Pool » est dès maintenant l'objet d'une étude approfondie car ce stock représente près de 1300 tonnes de médicaments. Il s'agit de calculer la valeur de ce matériel médical qui sera réparti au prorata du financement effectué par chaque Croix-Rouge. Il demeure probable, également, que les populations civiles bénéficieront de ce partage.

Selon le plan initial, qui a presque été intégralement réalisé, la valeur totale du « Pool » peut être établie comme suit :

a)	Premier « Pool »	Dollars	577.200
b)	Second « Pool »	»	577.680
c)	Participation de la Croix-Rouge américaine	»	100.000
		Dollars	1.254.880

V. Actions de secours diverses

Actions individuelles. — Fréquemment, la Division reçut des demandes spéciales émanant de prisonniers de guerre. Qualifiées d'individuelles, elles furent toujours l'objet d'un examen attentif et un nombre considérable de petits colis quittèrent ainsi la Division. Au printemps 1945, les services furent fréquemment sollicités par les médecins de camps d'internés militaires en Suisse et des centaines de colis leur furent adressés, spécialement en faveur de militaires italiens.

Actions collectives. — A partir d'octobre 1944, alors que le contact avec les Autorités françaises n'était plus direct, les demandes de secours adressées à la Division, devinrent de plus en plus nombreuses et importantes. La Division prit l'initiative de faire des envois aux prisonniers de guerre français, bien que les « colis transit » pharmaceutiques destinés aux Français fissent défaut. Ces prisonniers reçurent alors des médicaments pour une somme de Fr. s. 21.000,— environ, pendant la période du 6 octobre 1944 au 20 janvier 1945. D'autre part, dès la libération, et cela grâce à des fonds mis à la disposition de la Division, et en particulier, grâce au « Fonds du Dr Cramer », les premiers secours purent être envoyés aux F.F.I. blessés, par exemple à l'hôpital d'Aix-les-Bains.

Les envois aux prisonniers de guerre américains prirent également, vers la fin de l'année 1944, une grande ampleur et il y a lieu de noter que du 6 août au mois de décembre, 5.750 kilos de marchandise (dont Fr. s. 81.100,— de produits achetés en Suisse) furent expédiés aux Américains.

Signalons un envoi d'instruments de petite chirurgie d'une valeur de Fr. s. 42.000,— à la délégation du Comité international à Berlin, destinés aux prisonniers de guerre polonais ; une grande partie de ce matériel fut distribuée à Cracovie.

Les prisonniers de guerre yougoslaves qui se trouvaient dans un état de santé particulièrement mauvais, et dont beaucoup étaient des tuberculeux, reçurent (octobre 1944) des colis de médicaments achetés avec les fonds mis à la disposition du Comité international par le Gouvernement yougoslave de Londres.

Le statut politique des internés militaires italiens en Allemagne ne permettait pas à la Division d'entreprendre des secours en leur faveur. Toutefois, grâce à l'intervention de la Nonciature apostolique de Berlin, le Comité international surmonta cette difficulté et répartit dans les différents camps d'internés militaires italiens des médicaments pour une somme de Fr. s. 38.000,—

Citons enfin deux envois qui furent faits en faveur des prisonniers de guerre russes détenus dans les camps de Munnerstadt et de Wolfratshausen.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre allemands, leur nombre ne s'accrut qu'au moment de la campagne d'Afrique du Nord ; il y eut alors une augmentation sensible des envois de « colis transit » qui, jusqu'à ce moment, étaient surtout destinés aux internés civils de cette nationalité. Des fonds furent alors demandés à la Croix-Rouge allemande en vue de faire des achats complémentaires.

Lors des événements militaires qui eurent lieu au printemps de 1945, le nombre des prisonniers de guerre de cette nationalité augmenta très rapidement. Depuis le mois d'avril déjà, on signalait à la Division une pénurie de médicaments dans les camps de prisonniers allemands en France et un premier envoi de 25 assortiments standard fut effectué. Cependant, l'afflux des prisonniers allemands devint si grand que les besoins dépassèrent largement tout ce qui avait été prévu.

A la suite de démarches pressantes, la Division put obtenir :

Fr. s. 40.000,— versés par la trésorerie du Comité international ; Fr. s. 23.000,— provenant d'un don et Fr. s. 100.000,— provenant de la Division des secours du Comité international.

Grâce à ces fonds, la Division put préparer de nouveaux envois standard en vue de faire face aux nécessités du moment. Il se peut que des sommes assez importantes, en dollars, soient encore créditées à la Division ; elles proviendraient d'une collecte organisée aux Etats-Unis parmi les familles allemandes et les prisonniers de guerre allemands détenus dans ce pays. Si ces informations se confirment, le ravitaillement en médicaments des camps de prisonniers allemands sera assuré pour cet hiver.

Division pharmaceutique du Comité international

Actions de secours générales en faveur des prisonniers de guerre alliés. — Dès le mois de mars 1945, la situation des prisonniers de guerre en Allemagne commença à évoluer. En effet, le front de combat européen se mit en mouvement ; les armées alliées envahirent l'Allemagne, obligeant les Allemands à reculer sur leur propre sol et, par conséquent, à replier les prisonniers de guerre vers l'intérieur. Les organismes du Comité international se virent, de ce fait, constamment obligées d'improviser des actions de secours, les camps étant en voie de transfert. Une certaine confusion régnait partout. Des colonnes de camions, chargées de ravitailler les régions que l'on pouvait encore atteindre, s'organisèrent rapidement. Il fallait, en effet, agir vite et faire parvenir le maximum de secours à ceux qui souffraient de la faim, du froid ou de maladies.

Les prisonniers de guerre alliés étaient alors dirigés de l'Est vers Berlin et vers le Nord de l'Allemagne ; on prévoyait aussi que des convois seraient acheminés vers le Centre et le Sud.

Trois « trains-blocs » furent organisés par la Division des secours et chargés essentiellement de vivres et de vêtements ; ils transportaient également d'importantes quantités de médicaments et de matériel sanitaire. Les premier et deuxième trains-blocs, qui contenaient respectivement 13½ tonnes et 30 tonnes de médicaments, furent dirigés sur Moosburg (Bavière), et le troisième train-bloc, chargé de 8½ tonnes de médicaments parvint à Landeck (Autriche).

Cependant, la plus importante des actions de secours fut celle des « convois routiers » dont la mission consistait à approvisionner rapidement les centres où les médicaments, les articles sanitaires et les instruments chirurgicaux faisaient particulièrement défaut. Ces convois pouvaient également distribuer en cours de route le matériel médical nécessaire aux prisonniers de guerre ou internés civils refoulés vers l'intérieur du Reich et dont l'état sanitaire était déplorable. Cette action de secours, qui eut lieu du 27 mars au 30 mai, utilisa 18 convois routiers chargés de plusieurs tonnes de médicaments, sérums, articles de pansement et instruments de chirurgie, à destination des camps suivants :

Camp de Carlsbad-Marienbad, Spittaldrau, Camp de Nuremberg-Langwasser, Stalag IX/C-Bad Sulza, Stalag IV/B-Mühleberg, Stalag IV/G-Oschatz, Stalag IV/A-Hohenstein, Stalag IV/C-Wistritz, Stalag VIII/A-Arnau, Camp d'Ingolstadt, Camp de Braunau, Camp de Braunau-Salzburg, Région de Salzburg-Markt-Pongau, Camp de Ravensburg, Camp de Markt-Pongau, Camp de Leipzig, Camp de Theresienstadt.

Ce dernier convoi routier qui secourut des déportés se trouvant près de Prague, en zone russe, franchit la ligne de démarcation qui sépare les zones d'occupation anglo-saxonne et russe.

Convois de rapatriement. — D'un commun accord avec la Croix-Rouge suisse, le Comité international entreprit une action de secours durant les mois de mai, juin et juillet, en faveur des déportés libérés.

Des colonnes furent chargées de rapatrier en transit par la Suisse tous les déportés susceptibles de regagner ainsi leur patrie. La Croix-Rouge suisse engagea des médecins et des infirmières et la Division d'assistance spéciale du Comité international prit à sa charge les frais d'équipement. Chaque colonne emportait avec elle un matériel sanitaire d'une valeur de Fr. s. 1.000,—. La Division devait, parfois en deux jours, faire les commandes et acheminer le matériel vers St-Margrethen : 16 colonnes furent ainsi équipées.

D'une manière générale, au printemps 1945, les actions de secours destinées aux camps de prisonniers de guerre devinrent de plus en plus rares et les envois individuels cessèrent complètement. Il arriva même que plusieurs des colis envoyés le mois précédent ne parvinrent pas à leur destination. Cependant, pour remédier à l'insuffisance des renseignements sur la situation des camps en Allemagne, la Division eut la possibilité d'expédier fréquemment aux délégations du Comité international des médicaments ou du matériel sanitaire, leur laissant le soin de procéder à une répartition appropriée.

En outre, la Division, grâce aux stocks constitués préalablement, a pu donner suite aux demandes pressantes qui émanaient des camps de déportés récemment libérés. Souvent ces « displaced persons » se trouvaient encore à l'endroit où elles avaient

été libérées par les Alliés. On sait l'état lamentable dans lequel la plupart de ces internés furent retrouvés ; la Division fit à ce moment un effort considérable pour porter toute l'aide possible à ces malheureux.

Les maladies de la sous-alimentation, telles que œdèmes de la faim, dysenterie, troubles cardiaques étaient extrêmement fréquentes. Elles nécessitaient des médicaments spécifiques permettant de combattre rapidement ces affections. Des envois furent faits aux hôpitaux et centres d'accueil, ceci particulièrement dans la zone de la première armée française. Par exemple, un wagon de 8 tonnes de médicaments fut expédié à Constance à l'intention des ex-déportés en traitement dans les hôpitaux de cette région.

De plus, la Division dut s'occuper de la récupération des stocks à l'étranger, principalement à Moosburg, à Murnau et à Linz.

Leur répartition a commencé dans tous les camps de « displaced persons » et les premiers rapports parvenus au Comité international montrent que les secours sont particulièrement bien accueillis.

Une première mission pharmaceutique a pu procéder sur place au contrôle et à l'inventaire des marchandises et a jeté les bases d'une première distribution en Bavière et en Haute-Autriche. Une deuxième mission est partie pour la zone d'occupation britannique et l'aide qu'elle apporte à l'approche de l'hiver sera précieuse pour les camps qui subsistent dans cette région.

Chronique de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

(73e article)

Allemands.

L'arrivée au Service allemand de l'Agence de renseignements transmis par des listes officielles de prisonniers ou par des documents officieux a marqué une nouvelle augmentation, au cours du mois de septembre.

Pour les prisonniers de guerre de la seule région de Rimini les listes reçues ont fourni un total de 132.365 noms. Tous